

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 avril 2013

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Général**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 22 avril 2013**

**2013 V 13G** Vœu relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat et à l'offre hospitalière dans les arrondissements du Nord de Paris.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Considérant la fait que l'AP-HP vient de connaître plusieurs années de restrictions, et que d'importants efforts ont néanmoins été réalisés pour améliorer l'efficacité et la qualité de la prise en charge médicale, notamment par de nombreuses restructurations menées au sein des groupes hospitaliers ;

Considérant que les perspectives présentées pour 2013, et notamment concernant l'effort d'efficacité de 150 millions, apparaît comme irréaliste et inatteignable et représente un risque réel de démobilité des personnels médicaux et des soignants engagés, voire de les détourner de l'hôpital public ;

Considérant que l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins pour les habitants de la métropole parisienne doit être poursuivie, de même que celle des conditions de travail des personnels de l'AP-HP ;

Considérant que des efforts devront néanmoins être consentis compte tenu de l'impératif d'un retour à l'équilibre des comptes publics, et que ces efforts devront être discutés dans un dialogue vigilant et constructif avec le gouvernement qui devra prendre en compte les priorités pour l'offre de soins hospitalière parisienne dans son ensemble ;

Considérant que pour maintenir une dynamique de modernisation à l'AP-HP, fédérer et mobiliser les énergies des équipes hospitalières, poursuivre la réorganisation, il est nécessaire de définir des perspectives d'investissement et que l'ensemble des financeurs, à commencer par l'AP-HP elle-même et

l'Etat, devra s'engager dans un grand plan d'investissement pluriannuel pour financer quelques grands projets prioritaires ;

Sur la proposition de l'Exécutif, en réponse au vœu présenté par M. Ian BROSSAT, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès de la Direction Générale de l'AP-HP et des tutelles, afin que :

- Un engagement clair soit pris pour le maintien et la modernisation de l'offre hospitalière à destination des Parisiens et des Parisiennes dans sa qualité et sa diversité et que les perspectives d'investissement portées par l'Etat et l'AP-HP traduisent cet engagement ;
- La Ville de Paris soit informée et consultée sur l'ensemble des projets de réorganisation et de restructuration touchant l'offre hospitalière parisienne.